

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-031

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Représentants au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la communauté de communes est membre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

La communauté de communes à 3 représentants titulaires et 3 suppléants :

délégués :

- Joëlle CORDELETTE
- Michel GARCIA
- Michel POUDADE

suppléants :

- Christine COLOMER
- Jean Pierre ASTRUCH
- Henri BAUDET

Le Président explique que suite à la démission d'un représentant de notre communauté de communes nous devons délibérer afin de désigner nos nouveaux représentants

Il est proposé au vote une nouvelle représentation :

- Joëlle CORDELETTE
- Pierre BATAILLE
- Michel POUDADE

suppléants :

- Christine COLOMER
- Jean Pierre ASTRUCH
- Henri BAUDET

Le Président fait appel à d'autres candidatures. Aucun candidat ne se déclare.

Le Président soumet au vote.

Election à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

